



No de résolution
ou annotation

**CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DU HAUT ST-FRANÇOIS
MUNICIPALITÉ DE BURY**

SÉANCE ORDINAIRE du Conseil municipal de Bury, tenue le **lundi, 6 juin 2016**, à **19 h 30** au Centre communautaire Manège Militaire à laquelle sont présents les conseillères et conseillers, Marilyn Matheson, Martin Jones, Delmar Fisher et Alain Villemure, tous membres dudit Conseil ayant dûment été convoqué et formant quorum sous la présidence du maire Walter Dougherty selon les dispositions du Code Municipal.

Les conseillers Daniel Fréchette et Steve Nadeau, sont absents.

La directrice générale et secrétaire-trésorière, madame Karen Blouin, est présente.

1. Ouverture de la séance ordinaire

Vérification du quorum, mot de bienvenue, il est 19 h 30.

2. Adoption de l'ordre du jour

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Marilyn Matheson
APPUYÉ PAR le conseiller Alain Villemure

ET RÉSOLU à l'unanimité d'adopter l'ordre du jour de la séance ordinaire du 6 juin 2016.

L'ordre du jour se présente comme suit, à savoir :

ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de la séance
2. Adoption de l'ordre du jour du 6 juin 2016
3. Adoption du procès-verbal de la séance régulière du 2 mai 2016
4. 1^{ère} période de questions du public (questions générales)
5. Dépôt de la correspondance du mois
6. Rapport du maire
7. Rapports des comités
 - 7.1 Administration
 - 7.2 Sécurité publique
 - 7.3 Travaux publics et Environnement
 - 7.4 Urbanisme et Développement
 - 7.5 Loisir, sport et culture
 - 7.6 Golf
8. Affaires nouvelles
 - 8.1 Liste des comptes du mois
 - 8.2 Démission d'un employé municipal
 - 8.3 Autorisation pour signature des effets bancaires
 - 8.4 Programme d'aide à l'entretien du réseau routier
 - 8.5 Reporté
 - 8.6 Nomination des membres au comité consultatif en urbanisme
 - 8.7 Acceptation de l'avis préliminaire de la CPTAQ concernant l'article 59
 - 8.8 Demande d'autorisation pour aliénation et utilisation à des fins autres qu'agriculture
 - 8.9 Contribution à l'Image de Bury
 - 8.10 Renouvellement de droit de passage du club Quad du Haut-Saint-François
 - 8.11 Demande de fermeture de la route 255 pour le défilé de la fête du Canada
 - 8.12 Contribution à l'Association Athlétique pour les frais de sécurité à la fête du Canada

2016-06-066



No de résolution
ou annulation

Procès-verbal du conseil de la Municipalité de Bury

9. Législation
 - 9.1 Avis de motion au règlement 423-2016 sur la gestion des matières résiduelles
 - 9.2 Adoption du règlement 348-2016 modifiant le règlement 348 constituant le comité consultatif d'urbanisme
10. 2^{ième} période de questions du public (sujets à l'ordre du jour)
11. Varia et affaires nouvelles
12. Information des membres du Conseil
13. Levée de l'assemblée

Prochaine séance ordinaire

Lundi, le 4 juillet 2016, à 19 h 30, au Centre Communautaire Manège Militaire sis au 563, rue Main, à Bury.

ADOPTÉ UNANIMEMENT

3. Adoption du procès-verbal de la séance régulière du 2 mai 2016.

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Delmar Fisher
APPUYÉ PAR le conseiller Alain Villemure

ET RÉSOLU d'adopter le procès-verbal de la séance régulière du 2 mai 2016.

ADOPTÉ UNANIMEMENT

4. 1^{ère} période de questions du public (questions générales)

Des citoyens se sont présentés avec des questions concernant: le droit des employés de porter des achats au compte de la municipalité chez Clarke & Fils; l'affichage du poste d'adjointe administrative occasionnel dans la municipalité; la fin du mandat de recherche de fuite d'eau; les frais d'ouverture de dossier à la MRC pour la vente des immeubles pour non-paiement des taxes; la réclamation de Bell Canada pour le creusage en décembre 2015; les travaux correctifs au coin des chemins Crossbury/Bernard.

5. Dépôt de la correspondance du mois

Rien à signaler.

6. Rapport du maire

Le maire fait rapport de ses activités locales et régionales (MRC).

7. Rapports des comités

- 7.1 Administration
- 7.2 Sécurité publique
- 7.3 Travaux publics et Environnement
- 7.4 Urbanisme et développement
- 7.5 Loisir, sport et culture
- 7.6 Golf

8. Affaires nouvelles

8.1 Liste des comptes du mois

CONSIDÉRANT QUE le directeur général, en vertu du règlement 403-2008 sur la délégation des compétences et les règles de contrôle et de suivi budgétaire, doit préparer et déposer périodiquement au Conseil, lors d'une séance ordinaire, un rapport des dépenses qu'il a autorisé ;

PAR CONSÉQUENT,
IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Delmar Fisher
APPUYÉ PAR le conseiller Alain Villemure

2016-06-067

2016-06-068



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du conseil de la Municipalité de Bury

ET RÉSOLU QUE le Conseil municipal accepte l'inclusion des dépenses autorisées à la liste des comptes du mois et approuve le paiement des factures correspondantes totalisant une somme de 240 672.84 \$

QUE le rapport soit classé sous le numéro 05-2016 et considéré comme faisant partie intégrante de la présente résolution.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

8.2 Démission d'un employé municipal

CONSIDÉRANT QUE l'inspecteur en bâtiment et aux services techniques, Monsieur Marc Turcotte, a signifié sa démission pour le 30 juin 2016 dans une lettre qu'il a remise à la directrice générale le 1^{er} juin 2016.

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Martin Jones
APPUYÉ PAR le conseiller Alain Villemure

ET RÉSOLU QUE le Conseil accepte la démission déposé par l'inspecteur en bâtiment et aux services techniques.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

8.3 Autorisation pour signature des effets bancaires

CONSIDÉRANT l'embauche de Madame Louise Brière comme secrétaire-trésorière adjointe;

PAR CONSÉQUENT

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Marilyn Matheson
APPUYÉ PAR le conseiller Alain Villemure

ET RÉSOLU D'autoriser la secrétaire-trésorière adjointe, Madame Louise Brière, à signer les effets bancaires en l'absence de la directrice générale.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

8.4 Programme d'aide à l'entretien du réseau routier

ATTENDU QUE le ministère des Transports a versé une compensation de 286 199 \$ pour l'entretien du réseau routier local pour l'année civile 2015;

ATTENDU QUE les compensations distribuées à la Municipalité visent l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2 ainsi que les éléments des ponts, situés sur ces routes, dont la responsabilité incombe à la Municipalité;

ATTENDU QUE la présente résolution est accompagnée de l'Annexe A identifiant les interventions réalisées par la Municipalité sur les routes susmentionnées;

ATTENDU QU'un vérificateur externe présentera dans les délais signifiés pour le dépôt de la reddition des comptes l'Annexe B ou un rapport spécial de vérification externe dûment complété.

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Delmar Fisher
APPUYÉ PAR le conseiller Alain Villemure

ET RÉSOLU QUE la municipalité de Bury informe le ministère des Transports de l'utilisation des compensations visant l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2 ainsi que les éléments des ponts, situés sur ces routes, dont la responsabilité incombe à la Municipalité, conformément aux objectifs du Programme d'aide à l'entretien du réseau routier local.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

2016-06-069

2016-06-070

2016-06-071



No de résolution
ou annulation
2016-06-072

8.5 Reporté

8.6 Nomination des membres au comité consultatif en urbanisme

ATTENDU QU'en vertu de l'article 7 du règlement 348 constituant le comité consultatif d'urbanisme les membres doivent être nommé par résolution du conseil de la municipalité;

ATTENDU QUE le poste numéro 3 est présentement vacant;

ATTENDU QUE le nombre de postes est réduit à 4 en vertu du règlement 348-2016 adopté lors de la présente séance;

ATTENDU QUE le Conseil doit nommer un remplacement pour Mme Matheson à titre de représentant municipal;

PAR CONSÉQUENT,
IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Marilyn Matheson
APPUYÉ PAR le conseiller Alain Villemure

ET RÉSOLU QUE les personnes suivantes soient nommées à titre de membres du Comité consultatif d'urbanisme (CCU) de la Municipalité de Bury jusqu'au premier lundi de décembre 2017:

Poste numéro 1: Paul Corriveau

Poste numéro 2: Rosemary Lowe

Poste numéro 3: Jean-Pierre Devaré

Poste numéro 4: Annie Duhaime

Poste numéro 5: Martin Jones

QUE Monsieur Paul Corriveau agisse à titre de Président du CCU pendant la durée du mandat des membres

ADOPTÉE UNANIMEMENT

8.7 Acceptation de l'avis préliminaire de la CPTAQ concernant l'article 59

ATTENDU QUE l'article 59 de la *Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles (LPTAA)* précise qu'une MRC peut soumettre une demande à portée collective à la Commission de protection du territoire agricole du Québec, ci-après citée [la Commission], aux fins de déterminer dans quels cas et à quelles conditions de nouvelles utilisations à des fins résidentielles pourraient être implantées en zone agricole;

ATTENDU QU'en 2005 la MRC Le Haut-Saint-François s'est prévaluée de cette possibilité sur des îlots déstructurés de la zone agricole (Volet 1) ainsi que sur des lots de superficie suffisante pour ne pas déstructurer la zone agricole, situés dans des secteurs identifiés au schéma d'aménagement et de développement (Volet 2) tel que le prévoit ladite loi;

ATTENDU QUE la décision numéro 341291 rendue par la Commission en 2005 pour la MRC Le Haut-Saint-François fut la toute première au Québec;

ATTENDU QUE la MRC a souhaité se prévaloir à nouveau de cette possibilité puisque les décisions récentes de la Commission contiennent des aspects qui ne furent pas envisagés lors de la première décision de 2005 (îlots sans morcellement, conversion à des fins résidentielles d'un usage commercial, aucun frontage minimum, etc.);

ATTENDU QUE préalablement au dépôt d'une nouvelle demande à portée collective, la MRC a procédé à une nouvelle caractérisation des affectations agricoles, rurales et forestières afin que celles-ci soient représentatives de la réalité;

2016-06-073



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du conseil de la Municipalité de Bury

ATTENDU QUE cette caractérisation a entraîné la modification de la délimitation de ces affectations;

ATTENDU QUE cette caractérisation a reçu l'approbation du ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire ainsi que du ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec;

ATTENDU QUE la nouvelle délimitation des affectations agricoles, rurales et forestières a été prise en compte dans la réflexion entourant la nouvelle demande à portée collective;

ATTENDU QUE la MRC a rencontré les municipalités du territoire en décembre 2012 afin d'expliquer les paramètres de la nouvelle demande à portée collective ainsi que pour valider les nouvelles possibilités demandées, et ce, tant au niveau des îlots déstructurés (Volet 1) qu'au niveau des lots de superficie suffisante pour ne pas déstructurer la zone agricole (Volet 2);

ATTENDU QUE la MRC a donc déposée, le 20 mars 2013, via la résolution 2013-03-5127, une nouvelle demande à portée collective dans le but d'obtenir de nouvelles autorisations à des fins résidentielles en zone agricole (dossier numéro 377648);

ATTENDU QUE la MRC a agi comme mandataire pour les quatorze municipalités de son territoire;

ATTENDU QUE cette demande visait tant les îlots déstructurés de la zone agricole (Volet 1) que les lots d'une superficie suffisante pour ne pas déstructurer la zone agricole située dans des secteurs identifiés au « *Schéma d'aménagement et de développement* »(Volet 2);

ATTENDU QUE cette demande visait également à modifier légèrement certains îlots déstructurés circonscrits dans la décision numéro 341291 afin d'en ajuster les limites suite à la réforme cadastrale;

ATTENDU QUE la Commission a jugé la demande recevable;

ATTENDU QUE la Fédération de l'union des producteurs agricoles de l'Estrie a refusée de négocier le volet concernant les lots d'une superficie suffisante pour ne pas déstructurer la zone agricole située dans des secteurs identifiés au schéma d'aménagement et de développement (Volet 2) tant que la MRC ne réalisera pas un Plan de développement de la zone agricole en collaboration étroite avec elle;

ATTENDU QUE la Fédération de l'union des producteurs agricoles de l'Estrie a toutefois accepté de participer sans condition préalable aux négociations pour la modification et la révision d'une demande à portée collective portant uniquement sur les îlots déstructurés (Volet 1);

ATTENDU QUE le rapport des nouvelles constructions suite à la première décision à portée collective de 2005 démontre que les gens se construisent davantage à l'intérieur des îlots déstructurés;

ATTENDU QUE le comité administratif de la MRC a recommandé au conseil de la MRC de retirer de la demande le volet des lots d'une superficie suffisante pour ne pas déstructurer la zone agricole (Volet 2) afin de permettre la poursuite des négociations;

ATTENDU QUE par sa résolution numéro 2013-09-8224 adoptée le 18 septembre 2013, le conseil de la MRC a avisé la Commission qu'elle retirait temporairement le volet des lots d'une superficie suffisante pour ne pas déstructurer la zone agricole située dans des secteurs identifiés au schéma d'aménagement et de développement (Volet 2) de sa demande à portée collective;



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du conseil de la Municipalité de Bury

ATTENDU QUE quatre rencontres ont eu lieu entre les principaux intervenants concernés, soit la Commission, l'Union des Producteurs agricoles et la MRC pour étudier la nouvelle demande à portée collective;

ATTENDU QU'un état de la situation a été fait tant au conseil qu'au comité administratif de la MRC suite à ces rencontres;

ATTENDU QUE trois documents de travail déposés par la Commission suite à ces rencontres ont permis aux principaux intervenants d'en arriver à un consensus;

ATTENDU QUE la municipalité a pris connaissance de l'orientation préliminaire de la Commission faisant état de ce consensus;

PAR CONSÉQUENT,
IL EST PROPOSÉ par le conseiller Alain Villemure
SECONDÉ par le conseiller Delmar Fisher

ET RÉSOLU QUE le conseil de la municipalité de Bury accepte l'ensemble des dispositions contenues dans l'orientation préliminaire de la Commission de protection du territoire agricole du Québec au dossier numéro 377648 et s'engage à modifier ses règlements d'urbanisme de manière à y intégrer les conditions permettant la prise d'effet de la nouvelle demande à portée collective en vertu de l'article 59.

Le conseiller Martin Jones demande le vote

3 pour
1 contre

ADOPTÉE MAJORITAIREMENT

8.8 Demande d'autorisation pour aliénation et utilisation à des fins autres qu'agriculture

ATTENDU QUE la demande d'autorisation vise à permettre l'utilisation à une fin autre que l'agriculture du lot numéro 4 773 608 ayant une superficie de 4 942.4 m²;

ATTENDU QUE cette demande d'autorisation ne crée aucun impact négatif à l'égard du milieu agricole environnant, compte tenu que le lot 4 773 608 est présentement utilisé à des fins récréatives;

ATTENDU QUE le lot 4 773 608 faisait l'objet d'un usage résidentiel jusqu'en 2012, l'année où la résidence a été incendiée;

ATTENDU QU'un garage, un champ d'épuration et une fosse septique ainsi qu'une bonne prise d'eau sont déjà présents sur le terrain;

EN CONSÉQUENCE,
IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Martin Jones
APPUYÉ PAR la conseillère Marilyn Matheson

ET RÉSOLU D'appuyer la demande d'autorisation pour utilisation à des fins autres que l'agriculture de la partie du lot 4 773 608, tel que formulée par Monsieur Charles l'Heureux en date du 18 avril 2016, auprès de la Commission de Protection du Territoire Agricole du Québec (CPTAQ).

ADOPTÉE UNANIMEMENT

8.9 Contribution à l'Image de Bury

ATTENDU QUE la municipalité de Bury contribue financièrement à chaque année au journal L'Image de Bury ;

2016-06-074

2016-06-075



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du conseil de la Municipalité de Bury

ATTENDU QUE le Journal a transmis une demande de financement pour l'exercice 2015-2016;

PAR CONSÉQUENT,
IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Marilyn Matheson
APPUYÉ PAR le conseiller Delmar Fisher

ET RÉSOLU D'autoriser un montant de 2 500 \$ en guise d'aide financière au journal L'Image de Bury pour l'exercice 2016.

Que l'aide financière sera transmise avant la fin de leur exercice financier en juillet 2016.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

8.10 Renouvellement de droit de passage du club Quad du Haut-Saint-François

2016-06-076

ATTENDU QUE le Club Quad du Haut-St-François a déposé une demande pour renouveler le droit de passage pour la saison 2016;

ATTENDU QUE le Club Quad du Haut-St-François s'engage à installer et/ou maintenir les panneaux de signalisation et de fournir la patrouille sur les chemins ainsi qu'une liste de personnes ressources à rejoindre en cas de problèmes;

ATTENDU QUE ce droit de passage permettra aux membres du Club Quad du Haut-St-François de rejoindre d'autres sentiers VTT d'été;

PAR CONSÉQUENT,
IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Marilyn Matheson
APPUYÉ PAR le conseiller Alain Villemure

ET RÉSOLU d'accorder le droit de passage sur les chemins Sand Hill, Card, Wyatt, la route 255 (Brookbury) et les rues Tambs, McIver, Main et Golf.

QUE les membres du Club Quad du Haut-St-François soient autorisés à circuler sur les voies énumérées ci-dessus entre 7h00 et 22h00

ADOPTÉE UNANIMEMENT

8.11 Demande de fermeture de la route 255 pour le défilé de la fête du Canada

2016-06-077

ATTENDU QUE l'Association Athlétique de Bury procédera à l'organisation de la fête du Canada le 1^e et 2 juillet prochain;

ATTENDU QUE l'appui de la Municipalité de Bury est requis comme par les années passées;

PAR CONSÉQUENT,
IL EST PROPOSÉ par la conseillère Marilyn Matheson
APPUYÉ PAR le conseiller Martin Jones

ET RÉSOLU d'accepter les demandes effectuées dans un document daté du 28 avril 2016.

DE permettre la fermeture de la route 255, le 2 juillet entre 11 heures et 13 heures 30 et d'en aviser la Sureté du Québec.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

8.12 Contribution à l'Association Athlétique pour les frais de sécurité à la fête du Canada

2016-06-078



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du conseil de la Municipalité de Bury

ATTENDU QUE l'Association Athlétique de Bury procédera à l'organisation de la fête du Canada le 1^e et 2 juillet prochain;

ATTENDU QUE l'appui de la Municipalité de Bury est requis comme par les années passées;

PAR CONSÉQUENT,
IL EST PROPOSÉ par la conseillère Marilyn Matheson
APPUYÉ PAR le conseiller Alain Villemure

ET RÉSOLU d'accepter les demandes effectuées dans un document daté du 28 avril 2016.

D'AUTORISER une contribution financière de 2 500 \$ pour aider à défrayer les coûts de sécurité dans le parc Memorial lors de la fête du Canada.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

9. Législation

9.1 Avis de motion au règlement 424-2016 – sur la gestion des matières résiduelles

Le conseiller, Alain Villemure donne avis de motion qu'un projet de règlement numéro ~~424~~-2016 sur la gestion des matières résiduelles sera déposé avec dispense de lecture pour adoption à une séance future.

9.2 Adoption du règlement numéro 348-2016 modifiant le règlement 348 constituant le comité consultatif d'urbanisme

ATTENDU QUE le conseil désire apporter des modifications au règlement 348 ;

ATTENDU QU'avis de motion au présent règlement a été donné en date du 2 mai 2016, conformément à la Loi et que le présent règlement a été déposé par le conseiller Martin Jones;

ATTENDU QUE tous les membres du conseil déclarent avoir reçu copie du présent règlement et déclarent en avoir pris connaissance et renoncé à sa lecture;

PAR CONSÉQUENT,
IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Martin Jones
APPUYÉ PAR la conseillère Marilyn Matheson

ET RESOLU que le présent règlement soit adopté.

Règlement 348-2016 modifiant le règlement 348 constituant le comité consultatif d'urbanisme

L'article 7 a) est remplacé par :

Quatre (4) membres choisis parmi les contribuables résidents de la municipalité et nommés par résolution du conseil.

L'article 7.1 a) est remplacé par :

Les membres choisis parmi les contribuables possèdent les sièges numéros 1, 2, 3 et 4.

L'article 7.1 b) est remplacé par :

Le conseiller municipal possède le siège numéro 5.

ADOPTÉE UNANIMEMENT



No de résolution
ou annotation

10. 2^e période de questions du public (Sujets à l'ordre du jour)

Un citoyen s'est présenté avec des questions concernant :

- Les items 28, 30, 58, 83, 92 et 132 sur la liste des comptes du mois.
- Les employés au golf à savoir s'ils sont des employés municipaux Ce que le concessionnaire offre que nos employés ne faisait pas.

11. Varia et affaires nouvelles

Sans objet

12. Information des membres du Conseil

13. Levée de l'assemblée

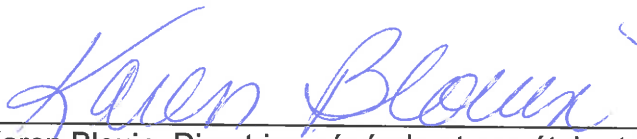
La conseillère Marilyn Matheson propose la levée de l'assemblée, il est 20 h 35.

La prochaine séance ordinaire du Conseil se tiendra lundi, le 4 juillet 2016, à 19 h 30, au centre communautaire Manège Militaire sis au 563, rue Main, à Bury.

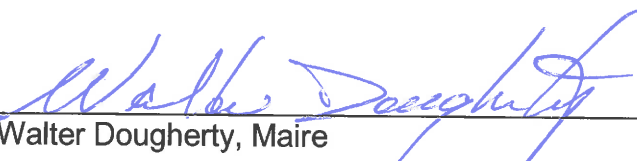
Certificat de crédits suffisants:

Je, soussignée, Karen Blouin, directrice générale et secrétaire-trésorière, certifie par la présente que des crédits suffisants sont disponibles pour les sommes à payer dans les résolutions suivantes: 2016-06-068, 2016-06-075, 2016-06-078.

Signé ce 7 juin 2016,



Karen Blouin, Directrice générale et secrétaire-trésorière



Walter Dougherty, Maire

2016-06-080